

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA DANSE  
ET DE LA MUSIQUE DANS LE NORD-EST TOULOUSAIN  
MAIRIE DE SAINT-JEAN 31240 SAINT-JEAN

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 NOVEMBRE  
1993**

Le Conseil d'Administration de l'association A.D.M.N.E.T., ayant son siège à la Mairie de ST-JEAN, s'est réuni le 09/11/93 à 22 heures à l'effet de :

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Mme URRACA, ancienne présidente, est élue comme présidente de séance.

Mme URRACA, rappelle que tous les membres du conseil ayant été renouvelés à la suite de l'Assemblée Générale du 09/11/93, il y a lieu de pourvoir aux différentes fonctions prévues par les statuts.

A la suite d'un échange de vues, il est passé au vote à bulletin secret, conformément aux statuts.

- Mme URRACA Andrée est élue présidente à l'unanimité.
- Mr HEGY Hubert est élu vice-président à l'unanimité.
- Mlle WILLOTH Sophie est élue secrétaire à l'unanimité.
- Mr MILLISCHER Paul est élu secrétaire adjoint, rattaché à la technique à l'unanimité.
- Mme JULHIA Pilar est élue trésorière à l'unanimité.
- Mr FREMAUX Gérard est élu attaché de presse à l'unanimité.

Mme URRACA, Mr HEGY, Mlle WILLOTH, Mr MILLISCHER, Mme JULHIA et Mr FREMAUX déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées.

Mlle WILLOTH est chargée d'effectuer les formalités prévues par la loi à la Préfecture.

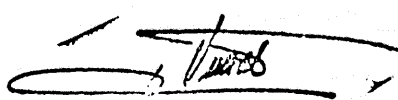
**SIGNATURES DES COMPTES BANCAIRES**

Conformément aux textes en vigueur et à l'unanimité le Conseil d'Administration donne pouvoir à Mme URRACA et Mme JULHIA afin qu'elles puissent accomplir toutes les formalités auprès des organismes bancaires (signatures, etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

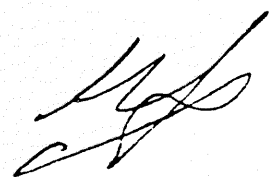
LA PRESIDENTE

ANDREE URRACA



LA SECRETAIRE

SOPHIE WILLOTH



# ADMNET

Association Intercommunale pour le développement de la danse et de la musique dans le nord-est Toulousain.

MAIRIE DE SAINT-JEAN (31240) ☎ 05.61.74.72.18

Association constituée le 03/11/1989 régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° dossier 3/1872.

N° SIRET 377 566 236 00011 - CODE APE 923 A

**SAINT JEAN, LE 19 NOVEMBRE 1993**

**N° DE DOSSIER 3/18712**

**Monsieur le Préfet de la République,**

**Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et de l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, lors de la séance de son Conseil d'Administration en date du 09 novembre 1993, l'association dite "A.D.M.N.E.T." dont le siège est à la Mairie de St-Jean et qui a été déclarée le 03 novembre 1989, a procédé au renouvellement du bureau, composé désormais comme suit :**

**- Mme Andrée URRACA, née à Andrest (65), le 29 avril 1945, de nationalité française, domiciliée à St-Jean (31240), 2, passage des Saules, sans profession, présidente sortante, réélue ;**

**- Mr Hubert HEGY, né à Pont de Beauvoisin (38), le 26 avril 1951, de nationalité française, domicilié à St-Jean (31240), 16, rue J. Prévert, exerçant la profession de Commercial, vice-président réélu ;**

**- Mme Pilar JULHIA, née à Luchon (31), le 04 janvier 1941, de nationalité française, domiciliée à St-Jean (31240) 4, rue du Sidobre, sans profession, trésorière réélue ;**

**- Mlle Sophie WILLOTH, née à Strasbourg (Bas-Rhin), le 03 juillet 1967, de nationalité française, domiciliée à TOULOUSE (31000), 12, rue Baronie, appt.115, exerçant la profession de Professeur de flûte, secrétaire réélue ;**

**Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.**

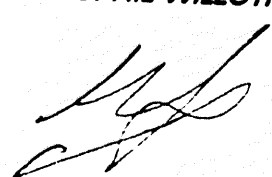
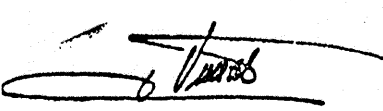
**Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.**

**LA PRESIDENTE**

**ANDREE URRACA**

**LA SECRETAIRE**

**SOPHIE WILLOTH**



# A D M N E T

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA DANSE  
ET DE LA MUSIQUE DANS LE NORD-EST TOULOUSAIN  
MAIRIE DE SAINT-JEAN 31240 SAINT-JEAN

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 09 NOVEMBRE 1993

### PRESENTS :

Feuille de présence jointe.

Les membres de l'A.D.M.N.E.T. se sont réunis le 09/11/1993 à la Mairie de ST-JEAN à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année écoulée.

Madame URRACA, Présidente sortante, ouvre la séance à 20h45, fait appel des membres et remercie les personnes présentes ainsi que le Municipalité pour l'aide apportée à l'Association.

Mme la Présidente donne lecture du **Rapport Moral** de l'année écoulée et présente le projet d'activité pour l'année à venir.

Mme URRACA présente ensuite le **Rapport Financier**. Elle détaille le **Compte de Résultat**, le **Bilan** (l'exercice a été clôturé le 15/09/93) et expose le **Budget Prévisionnel** pour l'année 1993-1994.

Après un échange de vues les résolutions suivantes sont adoptées :

### PREMIERE RESOLUTION

Le **Rapport Moral** présenté à l'Assemblée Générale par la Présidente est adopté à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

Le **Rapport Financier** présenté à la collectivité des adhérents, est approuvé à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

Le **Budget Prévisionnel** présenté à l'Assemblée Générale est adopté à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

Les cotisations des adhérents de l'A.D.M.N.E.T. pour l'année 93/94 ne subissent pas d'augmentation, cette mesure est également adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

Les membres de l'ancien Conseil d'Administration sont tous démissionnaires. Ils se représentent tous cette année. Aucun nouveau candidat ne s'étant fait connaître, on demande à l'assistance de voter pour élire le nouveau Conseil d'Administration.

.../...  
.../...  
Tous les candidats sont élus à l'unanimité des voix.

Composition du Conseil d'Administration :

- Mme EMMANUELLI EVELYNE.
- Mme RICARD NICOLE.
- Mr MILLISCHER PAUL.
- Mr HEGY HUBERT.
- Mr FREMAUX GERARD.
- Mme JULHIA PILAR.
- Mlle JULHIA SYLVIE.
- Mlle WILLOTH SOPHIE.
- Mme URRACA ANDREE.

A titre consultatif :

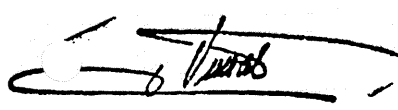
- Mme ILLOUZ JANNIQUE.
- Mme MONSILLON DJOUNA.
- Mlle MASSA CHRISTINE.
- Mr DI MOSOLE SERGE.
- Mr BARON PATRICK.
- Mr BERTHOLINO GERARD.

La séance est levée à 22 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal  
signé par la Présidente et la Secrétaire.

LA PRESIDENTE

ANDREE URRACA



LA SECRETAIRE

SOPHIE WILLOTH

